Informations de base

2015/0265(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Accord de coopération UE/Corée: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil **Subject** 3.30.03.06 Communications par satellite 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale 3.50.20 Coopération et accords scientifiques et technologiques **Zone géographique** Corée du Sud	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	BUONANNO Gianluca (ENF)	28/01/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive GAMBUS MILLET Francisco de Paula (PPE) TOŠENOVSKÝ Evžen (ECR)	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	BIEŃKOWSKA Elżbieta

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/11/2015	Document préparatoire	COM(2015)0582	Résumé
01/03/2016	Publication de la proposition législative	05977/2016	Résumé
17/03/2016	Vote en commission		
21/03/2016	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0065/2016	Résumé
11/04/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/05/2016	Décision du Parlement	T8-0210/2016	Résumé

10/05/2016	Résultat du vote au parlement		
08/06/2016	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
08/06/2016	Fin de la procédure au Parlement		
15/06/2016	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2015/0265(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 172
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/8/05158

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE576.981	22/02/2016	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0065/2016	21/03/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0210/2016	10/05/2016	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	11516/2006	25/07/2006	
Document de base législatif	05977/2016	01/03/2016	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2015)0582	25/11/2015	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2016/0944 JO L 157 15.06.2016, p. 0019 Résumé

Accord de coopération UE/Corée: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2015/0265(NLE) - 06/06/2016 - Acte final

OBJECTIF : conclure un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2016/944 du Conseil relative à la conclusion d'un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part.

CONTENU : le Conseil a adopté une décision approuvant, au nom de l'Union européenne, l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée.

Cet accord a pour objectif d'encourager, de faciliter et d'améliorer la coopération entre les parties dans le domaine de la navigation mondiale par satellite à usage civil. Les secteurs ouverts aux activités de coopération sont les suivants:

- spectre radioélectrique ;
- recherche et formation scientifiques ;
- coopération industrielle ;
- développement du commerce et du marché ;
- normalisation, homologation et mesures réglementaires ;
- extensions ;
- sécurité ;
- responsabilité et recouvrement des coûts.

Les activités de coopération couvertes par l'accord seront menées dans le respect des principes suivants:

- l'avantage mutuel basé sur un équilibre global des droits et des obligations, y compris les contributions;
- le partenariat dans le programme Galileo conformément aux règles et procédures régissant la gestion de Galileo;
- les possibilités réciproques de prendre part à des activités de coopération dans le cadre de projets de GNSS à usage civil de la Communauté européenne et de la Corée;
- l'échange en temps opportun des informations susceptibles d'avoir une incidence sur les activités de coopération;
- la protection appropriée des droits de propriété intellectuelle ;
- la liberté de fournir des services de navigation par satellite sur les territoires des parties;
- le commerce sans restriction de produits GNSS sur les territoires des parties.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 6.6.2016.

Accord de coopération UE/Corée: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2015/0265(NLE) - 25/11/2015

OBJECTIF : conclure un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : la République de Corée dispose de capacités dans le domaine de la technologie et des applications spatiales. Elle est un utilisateur actif des services de navigation par satellite dans différents secteurs, notamment les transports, la gestion des flottes, les sciences et la géodésie.

La Commission a négocié un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée, d'autre part. L'accord a été signé le 9 septembre 2006. Les États membres de l'Union européenne signataires de l'accord et la Corée ont mené à bien leurs procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de cet accord.

CONTENU : la Commission propose au Conseil une décision portant sur la **conclusion de l'accord de coopération** concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée, d'autre part, au nom de l' Union européenne.

Cet accord a pour objectif d'encourager, de faciliter et d'améliorer la coopération entre les parties dans le domaine de la navigation mondiale par satellite à usage civil. Les secteurs ouverts aux activités de coopération sont les suivants:

- spectre radioélectrique,
- recherche et formation scientifiques,
- coopération industrielle,
- développement du commerce et du marché,
- normalisation, homologation et mesures réglementaires,
- extensions,
- sécurité,
- responsabilité et recouvrement des coûts.

Les parties pourront adapter cette liste au moyen d'une décision du comité directeur pour le GNSS institué en vertu de l'accord.

Ne sont pas couverts par l'accord, entre autres : i) les technologies et matières sensibles de Galileo soumises au contrôle d'exportation et aux mesures réglementaires de non-prolifération applicables dans la Communauté européenne ou ses États membres ; ii) l'architecture de sécurité du système Galileo (segments spatial, terrestre et utilisateurs); iii) l'échange d'informations classifiées concernant la navigation par satellite et Galileo.

L'accord ne porte pas atteinte : i) à la structure institutionnelle établie par le droit communautaire pour la mise en œuvre du programme Galileo ; ii) aux mesures réglementaires qui mettent en œuvre des engagements de non-prolifération et de contrôle à l'exportation, y compris le contrôle des transferts intangibles de technologie, ni aux mesures touchant la sécurité nationale.

L'accord comporte des dispositions en matière d'échange d'informations, de consultation et de règlement des litiges.

Accord de coopération UE/Corée: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2015/0265(NLE) - 25/11/2015 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : la République de Corée dispose de capacités dans le domaine de la technologie et des applications spatiales. Elle est un utilisateur actif des services de navigation par satellite dans différents secteurs, notamment les transports, la gestion des flottes, les sciences et la géodésie.

La Commission a négocié un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée, d'autre part. L'accord a été signé le 9 septembre 2006. Les États membres de l'Union européenne signataires de l'accord et la Corée ont mené à bien leurs procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de cet accord.

CONTENU : la Commission propose au Conseil une décision portant sur la **conclusion de l'accord de coopération** concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Corée, d'autre part, au nom de l' Union européenne.

Cet accord a pour objectif d'encourager, de faciliter et d'améliorer la coopération entre les parties dans le domaine de la navigation mondiale par satellite à usage civil. Les secteurs ouverts aux activités de coopération sont les suivants:

- spectre radioélectrique,
- recherche et formation scientifiques,
- coopération industrielle,
- développement du commerce et du marché,
- normalisation, homologation et mesures réglementaires,
- extensions,
- sécurité,
- responsabilité et recouvrement des coûts.

Les parties pourront adapter cette liste au moyen d'une décision du comité directeur pour le GNSS institué en vertu de l'accord.

Ne sont pas couverts par l'accord, entre autres : i) les technologies et matières sensibles de Galileo soumises au contrôle d'exportation et aux mesures réglementaires de non-prolifération applicables dans la Communauté européenne ou ses États membres ; ii) l'architecture de sécurité du système Galileo (segments spatial, terrestre et utilisateurs); iii) l'échange d'informations classifiées concernant la navigation par satellite et Galileo.

L'accord ne porte pas atteinte : i) à la structure institutionnelle établie par le droit communautaire pour la mise en œuvre du programme Galileo ; ii) aux mesures réglementaires qui mettent en œuvre des engagements de non-prolifération et de contrôle à l'exportation, y compris le contrôle des transferts intangibles de technologie, ni aux mesures touchant la sécurité nationale.

L'accord comporte des dispositions en matière d'échange d'informations, de consultation et de règlement des litiges.

Accord de coopération UE/Corée: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2015/0265(NLE) - 01/03/2016 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à la décision 2006/700/CE du Conseil, l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, a été signé le 9 septembre 2006, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.

L'accord devrait maintenant être approuvé au nom de l'Union européenne.

CONTENU : la décision proposée vise **l'approbation, au nom de l'Union européenne, de l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil** entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part.

L'accord a pour objectif d'encourager, de faciliter et d'améliorer la coopération entre les parties dans le domaine de la navigation mondiale par satellite à usage civil.

Pour connaître le contenu matériel de l'accord, se reporter au résumé de la proposition législative initiale de la Commission datée du 25.11.2015.

Accord de coopération UE/Corée: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2015/0265(NLE) - 10/05/2016 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 451 voix pour, 63 contre et 46 abstentions, une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part.

Suivant la recommandation de sa commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, le Parlement a donné son approbation à la conclusion de l'accord.

Cet accord a pour objectif d'encourager, de faciliter et d'améliorer la coopération entre les parties dans le domaine de la navigation mondiale par satellite à usage civil. Les secteurs ouverts aux activités de coopération sont les suivants: i) spectre radioélectrique, ii) recherche et formation scientifiques, iii) coopération industrielle, iv) développement du commerce et du marché, v) normalisation, homologation et mesures réglementaires, vi) extensions, vii) sécurité, viii) responsabilité et recouvrement des coûts.

Accord de coopération UE/Corée: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2015/0265(NLE) - 21/03/2016 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie adopté le rapport de Gianluca BUONANNO (IT, ENF) sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation** à la conclusion de l'accord.

L'accord a pour objectif d'encourager, de faciliter et d'améliorer la coopération entre les parties dans le domaine de la navigation mondiale par satellite à usage civil.